

**CONSEIL MUNICIPAL N°10/2020**  
**Jeudi 3 décembre 2020 à 19h00 – Hôtel de Ville**

**COMPTE-RENDU**

Le trois décembre deux mille vingt, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-six novembre précédent, s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Eric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Samuel MICHELON, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Cédric DAYDE, Marilyne FROT, Christophe RENAUD, Christian ALEX, Christian GOMEZ.

Procurations : Marie-Dominique MICHELET à Catherine CLIMENT, Claire FABRE-PILLEMENT à Jean-Marie FOURNIER

Absents : Cyril QUIOT, Elisabeth RHODE-BERNARD, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Mélanie SALLE, Danièle BARON

Nombre de membres présents = 19 / Nombre de votants = 21

Secrétaire de séance : Sébastien ANDEVERT

\* \* \*

L'assemblée municipale observe une minute de silence en hommage républicain à Monsieur Valéry GISCARD D'ESTAING, président de la République de 1974 à 1981, décédé le 2 décembre.

**1 – Approbation du procès-verbal de séance du 22 octobre 2020**

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Le procès-verbal de séance du 22 octobre dernier est soumis à l'approbation de l'assemblée. Aucune observation n'est émise et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**2 - Décision modificative n°1 du budget principal**

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

Par délibération en date du 5 mars dernier, le Conseil Municipal avait approuvé le budget primitif principal de la commune. Au terme de l'exercice budgétaire 2020, il convient de réaliser un ajustement de crédit liés aux conditions d'exécution budget principal, en dépenses et en recettes.

Ces conditions d'exécution ont été passablement contraintes par la crise sanitaire qui a bouleversé les prévisions de fonctionnement des services ainsi que le programme d'investissement 2020.

- Au niveau de la section de fonctionnement, le besoin de financement de 28.400€ constaté au chapitre 012 est compensé par une diminution de même montant du chapitre 65, et le volume budgétaire global de la section est donc inchangé.
- Au niveau de la section d'investissement en revanche, le besoin global de financement, de l'ordre de 112.901€, se traduit par une augmentation des dépenses, compensée par une augmentation équivalente des recettes.

*Vote à l'unanimité*

**3 - Engagements de crédits d'investissement par anticipation du vote du budget 2021**

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé comme chaque année de procéder à l'engagement et à la liquidation de crédits d'investissements nouveaux, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, avant l'adoption du budget primitif : cette disposition permet de faire face aux dépenses présentant un caractère d'urgence ou de nécessité, par anticipation du vote du budget primitif : il s'agit donc d'une autorisation d'engagements, soumise à l'approbation du Conseil Municipal, et limitée au maximum au quart des crédits ouverts au budget précédent.

Il est ainsi proposé le volume global d'autorisations suivant : 304.000€ pour le budget principal ; 41.000€ pour le budget annexe de l'eau ; et 73.000€ pour le budget annexe d'assainissement

Le détail par article et chapitre est annexé à la délibération.

*Vote à l'unanimité*

#### 4 – Régime indemnitaire 2021 du personnel communal

*Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1ère adjointe déléguée au personnel communal*

Le régime indemnitaire institué au profit du personnel communal règlemente, depuis 2010, le cadre général d'attribution des primes et indemnités des différents cadres d'emplois des filières territoriales administrative, technique, sanitaire et sociale, culturelle, et de la police municipale.

Comme chaque année, il est demandé à l'assemblée de valider le nouveau régime indemnitaire applicable au 1<sup>er</sup> janvier, et de fixer le montant global des primes et des crédits d'heures supplémentaires qui devra être inscrit au budget primitif 2021.

Pour les filières administratives, techniques, culturelles et médico-sociales, le régime indemnitaire repose sur les fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel des agents (RIFSEEP), conformément aux dispositions du décret du 20 mai 2014 mis en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Pour la filière police, le régime indemnitaire reste assis sur les primes et indemnités statutaires, hors RIFSEEP donc.

L'enveloppe indemnitaire globale pour 2021 s'élève à 141.192€ et constitue un crédit maximal qui ne pourra pas être dépassé sans nouvelle délibération.

*Vote à l'unanimité*

#### 5 - Renouvellement des marchés d'assurance de la commune

*Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances*

Par décision du maire en date du 10 avril dernier, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été conclue avec le cabinet spécialisé ARIMA Consultants Associés de Paris, pour le renouvellement des marchés d'assurances de la commune. Au terme de la phase de conception des nouveaux marchés, la consultation publique a été initiée le 29 octobre dernier pour un renouvellement des marchés au 1<sup>er</sup> janvier 2021, d'une durée de 4 ans, sur la base de quatre lots séparés : Dommages aux biens (lot 1), Responsabilités (lot 2), Véhicules (lot 3), et Protection juridique de la collectivité et protection fonctionnelle des agents et des élus (lot 4).

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à conclure les marchés d'assurance après avis de la commission des marchés à procédure adaptée.

*Vote à l'unanimité*

#### 6 - Classement de la RD.163A dans le domaine public communal

*Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux*

A l'occasion des travaux de réaménagement de la rue des Moulins, route départementale 163A, en 2013-2014, la commune avait conclu une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Monsieur le Président du Conseil Départemental, en vertu de laquelle le Département assurait le financement de la réfection de chaussée puis rétrocédait la voie à la commune, à l'issue des travaux.

En mars 2018, tandis que cette rétrocession n'avait toujours pas été actée, la commune a rappelé au Département les termes de cette convention et le Conseil Municipal avait délibéré le 21 juin 2018 : l'intégration de la voie au domaine communal permettrait de réduire le trafic routier des véhicules poids lourds et de le dévier vers la nouvelle rue Domitienne Prolongée.

Mais au mois d'août 2020, le Département a souhaité qu'une correction technique soit apportée à la délibération du 21 juin 2018 pour pouvoir être entérinée : la commune réitère donc sa demande d'acquiescer puis de classer dans le domaine public communal la voie référencée RD.163A d'un linéaire total de 720 mètres et une superficie de 4.435m<sup>2</sup>.

*Vote à l'unanimité*

#### 7 - Participation à l'extension du réseau électrique

*Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme*

Un permis de construire a été déposé le 20 octobre dernier pour la création d'un nouveau logement dans l'impasse Saint Jacques. Mais ce projet nécessite une extension de 35 mètres du réseau électrique basse tension, depuis la rue de Bellegarde, et le coût de cette extension, présenté par ENEDIS, s'élève à 2.849,40€HT.

En vertu du Code de l'Urbanisme, les travaux de raccordement électrique qui n'excèdent pas le tirage d'une ligne d'une longueur supérieure à 100 mètres, peuvent être mis à la charge du pétitionnaire, avec son accord, la ligne ainsi réalisée étant alors considérée comme un équipement propre au projet autorisé et non comme un élément du réseau public. Il est donc proposé d'approuver la prise en charge financière, par le pétitionnaire, des frais de raccordement au réseau électrique de l'immeuble sis impasse Saint Jacques faisant l'objet de sa demande d'autorisation de construire, et de permettre ainsi à Monsieur le Maire de délivrer cette autorisation.

*Vote à l'unanimité*

## **8 - Actualité de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence**

*Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information*

- Bureau délibératif du 23 novembre 2020 : 7 questions à l'ordre du jour.
- Bureau non délibératif du 23 novembre 2020 : 2 questions à l'ordre du jour.
- Prochaine réunion du Conseil Communautaire le 14 décembre 2020.

## **9 - Décisions du maire**

*Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information*

- Décision n°024-2020 du 29 octobre 2020 : Contractualisation d'un emprunt de 300.000€ auprès de la Caisse d'Epargne, à taux fixe (0,73%), d'une durée de 20 ans, et à échéance annuelle.
- Décision n°025-2020 du 16 novembre 2020 : Contractualisation d'une mission d'assistance technique dans le cadre des études préliminaires au choix d'un aménageur du quartier Peire Fioc.

## **Questions diverses**

- Rencontre avec Monsieur le Préfet du Gard : en Préfecture, le 4 décembre, pour évoquer notamment le financement du groupe scolaire (JM. FOURNIER).
- Halle des Sports : Achèvement des travaux d'ici la fin du mois de décembre (JM. FOURNIER).
- Immeuble HUGUES à Saint Vincent : Réflexion à mener sur le devenir du bâtiment, dans la perspective d'une opération de réaménagement urbain du quartier Saint Vincent (JM. FOURNIER).
- Distribution des colis de Noël : En lieu et place du repas des aînés, annulé du fait de la crise sanitaire, les 17 et 18 décembre prochains au centre socioculturel (D. POIRIER).
- Illuminations de Noël : Eclairage des illuminations à partir du jeudi 10 décembre (E. ORTIZ).
- Marché Paysan : Organisation hebdomadaire d'un marché de producteurs locaux, tous les samedis de décembre, à partir du 5 décembre (F. MARTIN).

La séance est levée à 20h00



Le Maire,  
Jean-Marie FOURNIER